PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉVISION DU PLAGEPOMI CYCLE 2028-2033

Dispositif d'encadrement de la pêche de l'Alose feinte de Méditerranée

COGEPOMI 29 septembre 2026

Alose - État des populations

Tableau de bord 2025 – bilan mi-parcours 2022-2027

+

Derniers résultats 2025-2026

Comptage bulls, vidéo-comptage, fronts de colonisation

PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

Tableau de bord
Alose - État des populations
1.Comptage bulls

Comptage bulls

Depuis 2010 baisse du nombre de bulls observés

▲ *Suivis avec interprétation complexe : sites et conditions d'écoutes différents d'une année à l'autre, baisse des bulls suite à la RCE*

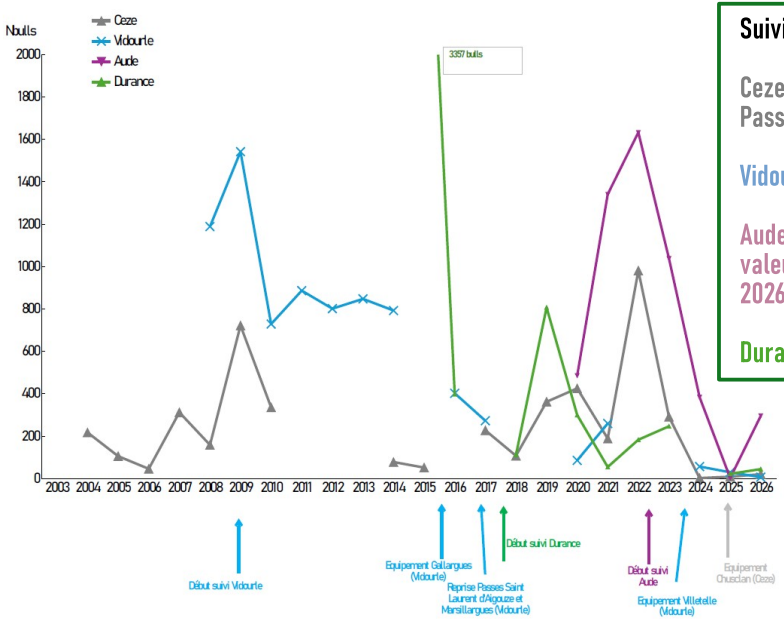

Suivi 2025-2026

Ceze très bas depuis Passe Chusclan

Vidourle très peu de bulls

Aude chute en 2025, valeurs moyennes en 2026

Durance très peu de bulls

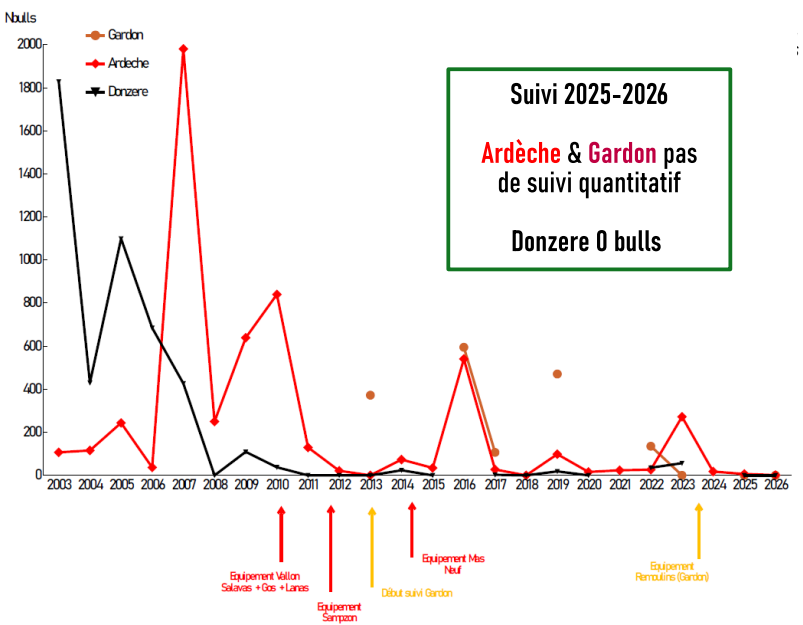

Suivi 2025-2026

Ardèche & Gardon pas de suivi quantitatif

Donzere 0 bulls

Sites avec frayères « forcées »

=> Vidourle = baisse après 2015 = PAP Gallargues
=> Cèze = baisse depuis 2024 après PAP Chusclan

Sites avec frayères « naturelles »

=> Donzère = effondrement du nbr de bulls depuis 2008
=> Ardèche = forte baisse depuis 2010

Tableau de bord
Alose - État des populations
2. Vidéo-comptage

Vidéo - comptage

Résultats décevants par rapport l'ouverture des accès aux frayères

=> diminution de l'abondance ?

▲ Résultats sensibles aux conditions hydrauliques changeantes

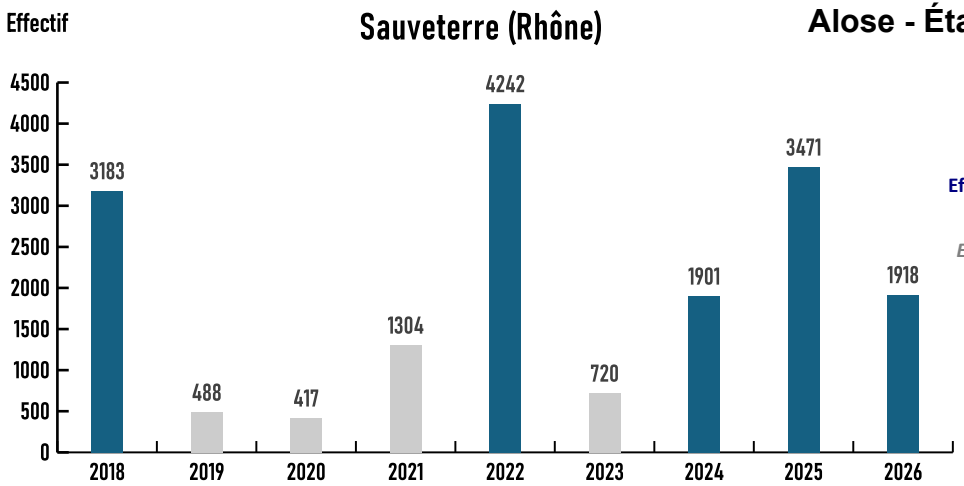

Effectifs d'Aloses aux stations de vidéo-comptage

En gris : années avec vidéo comptage dégradé

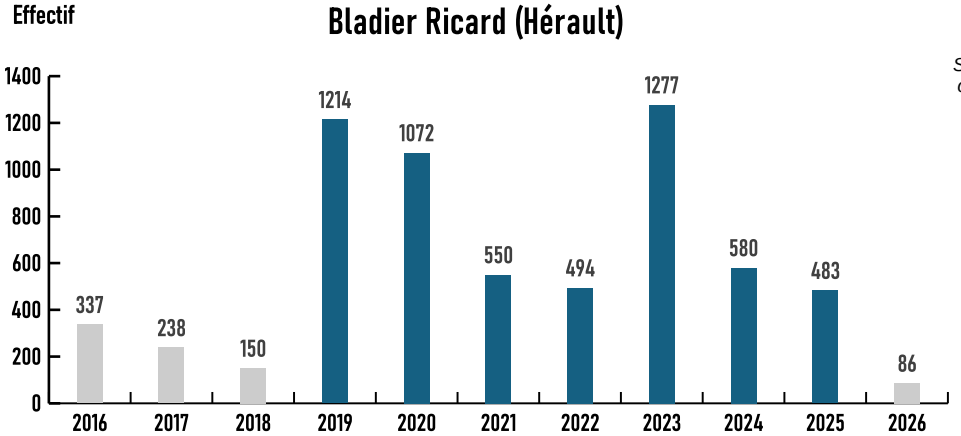

Source de la donnée : MRM, observatoire des populations

205-2026

Sauveterre
2025 hausse / 2024
2026 baisse / 2025

Bladier Ricard
2025 en baisse / 2024
2026 plus faible comptage
> crue printanière fnt passe dégradé

Tableau de bord
Alose - État des populations
3. Front de colonisation

Front de colonisation

Linéaire colonisé globalement augmenté entre 2021 et 2024

=> ouverture d'axe suite à RCE
Affluents Rhône : Gardon, Ouvèze provençale, Cèze
Côtiers : Argens

Certains linéaires non colonisés en 2022-2024 / 2019-2021

Agly => conditions hydrologiques défavorables
Orb, Hérault => reflet potentiel d'une diminution de l'abondance de l'espèce

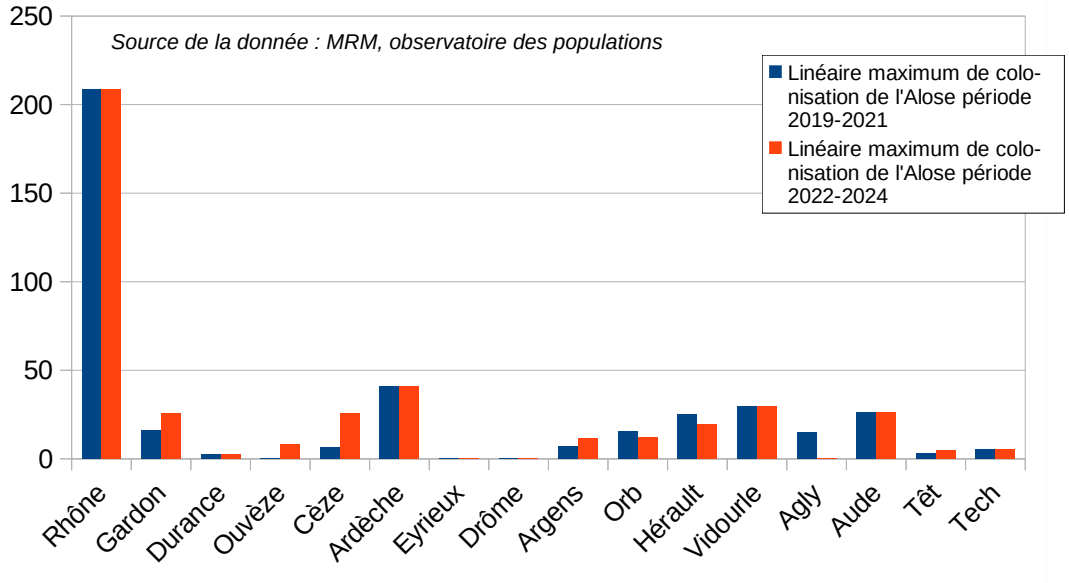

Front de colonisation 2025 – 2026

Durance - 2026 amont seuil 68 à confirmer
Aigues – nouveau signal au niveau de la confluence

Autres axes : pas d'évolution

Tech - Têt - Agly – Aude - Orb - Hérault - Vidourle - Argens - Gardon – Cèze - Ouvèze - Ardèche - Rhône

Bilan du dispositif d'encadrement de la pêche de l'Alose feinte de Méditerranée – 2025 & 2026

PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité

Alose - gestion des pêches

Rappel évolution encadrement par le PLAGEPOMI des pêches alose & lamproie

	Taille minimale de capture	Période de pêche	Horaires de pêche
Lamproie marine	40 cm	Autorisée du 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre	Autorisée 1/2 h avant le lever du soleil et jusqu'à 1/2 heure après le coucher du soleil
Aloses	30 cm		

Encadrement initial par le PLAGEPOMI 22-27 de la pêche des aloses et des lamproies en eau douce dans le bassin Rhône-Méditerranée

Encadrement par le PLAGEPOMI de la pêche de l'Alose feinte et de la Lamproie marine dans le bassin Rhône-Méditerranée à compter de 2025

Espèce	Quota de prélèvement autorisé	Taille minimale de capture	Période de pêche	Horaires de pêche	Secteurs
Lamproie marine	–	–	**Pêche interdite toute l'année**	–	**Pêche interdite sur tout le bassin Rhône Méditerranée**
Alose feinte de Méditerranée	**Fixé annuellement sur avis du COGEPOMI**	**30 cm**	Autorisée du **2e samedi de mars au 30 juin** dans le respect des prescriptions (détaillées chapitre 2.2)	Autorisée 1/2 h avant le lever du soleil et jusqu'à 1/2 h après le coucher du soleil	Pêche **autorisée** dans les départements **06, 07, 11, 13, 26, 30, 34, 66, 83, 84** **Pêche interdite partout ailleurs**

Alose - gestion des pêches

Bilan du dispositif d'encadrement de la pêche de l'Alose feinte de Méditerranée – 2025 & 2026

Rappel dispositif 2025 & 2026

Quotas de prélèvement (= capture sans remise à l'eau)
annuel = **10 poissons / an / pêcheur** **&** journalier : **1 poisson / jour / pêcheur**

Au-delà relâcher obligatoire

Déclaration obligatoire des captures via un carnet de pêche téléchargeable sur internet

Carnet strictement individuel à porter sur soi et à mettre à jour à chaque action de pêche

Chaque carnet téléchargé doit être restitué avant le 1er août à l'OFB

/!\ Tout carnet téléchargé doit être restitué (même si aucune sortie de pêche n'a été réalisée)

Alose - gestion des pêches

Bilan du dispositif d'encadrement de la pêche de l'Alose feinte de Méditerranée – 2025 & 2026

Bilan du téléchargement et du respect des consignes :

	2025*		2026	
Nb de carnets téléchargés (hors doublons)	**302**		**266**	
Nb de carnets reçus	**54**	**16,9 %**	**67**	**25,1 %**
Dont carnets reçus hors délai	10	18,5 %	17	25,3 %
Respect du quota de prélèvement	54	100 %	65	100 %

*Chiffres mis à jour après le Cogepomi du 15/12/2025

- Baisse de 12 % du nombre de carnets téléchargés (2 carnets modèle 2025 on été utilisés en 2026)
- Légère augmentation du taux de retour au global
- Taux de retour de carnet hors délai autour de 18-25 %

Alose - gestion des pêches

Bilan du dispositif d'encadrement de la pêche de l'Alose feinte de Méditerranée – 2025 & 2026

Bilan du téléchargement et du respect des consignes :

	2025*		2026	
Information manquante sur les aloses prélevées « M/F taille précise » en 2025 « taille en cm » en 2026	8/20 prélevées	40 %	9/27 prélevées	33,3 %
Information manquante sur les aloses relâchées « grande/petite/juvénile » en 2025 « mettre une croix » en 2026	19/255 relâchées	7,4 %	2/469 relâchées	0,42 %

*Chiffres mis à jour après le Cogepomi du 15/12/2025

- information sur les aloses prélevées encore mal renseignée à 33 %
- Information sur les aloses relâchées bien mieux renseignée en 2026 qu'en 2025

NB: Information site de pêche toujours aussi hétérogène

Alose - gestion des pêches

Bilan du dispositif d'encadrement de la pêche de l'Alose feinte de Méditerranée – 2025 & 2026

Bilan des captures et des prélèvements :

	2025		2026	
Nb d'aloses capturées*	275		• 496	
Nb aloses relâchées*	255	92,7 %	469	94,6 %
Nb aloses prélevées*	20	7,2 %	27	5,4 %
Temps de pêche total	522 h		• 1169 h	
Nombre d'aloses par heure de pêche (CPUE)	0,51		• 0,42	

*Chiffres mis à jour après le Cogepomi du 15/12/2025

- Forte augmentation du nombre d'aloses capturées en lien avec la pression de pêche deux fois plus importante en 2026
- Une efficacité légèrement moindre en 2026 (CPUE)
- Selon les déclarations, la grande majorité des aloses sont relâchées
- Prélèvement faible mais à prendre avec prudence car faible taux de retour des carnets

Bilan du dispositif d'encadrement de la pêche de l'Alose feinte de Méditerranée – 2025 & 2026

Bilan du téléchargement et du respect des consignes :

Cas du safari aloses organisé par la FDPPMA du Vaucluse (les 10/5/25 et 23/5/26)

- Un seul carnet retourné en 2025 et en 2026, pour l'ensemble des participants ayant capturé une alose
- Pas d'information sur les participants n'ayant rien capturé
- Doublon de données car certains participants ont potentiellement rempli leurs captures à postériori (cas pour 2 pêcheurs en 2026)
- Bilan annuel du retour des carnets faussé en matière de pression de pêche et d'efficacité des pêcheurs

Les informations disponibles	2025	2026
Nombre d'aloses relâchées	9	58
Nb de participants	Non indiqué	50
• Nom des participants associé à la capture	9	Non indiqué
• Nb et nom des participants n'ayant capturé aucune alose	Non indiqué	Non indiqué

Alose – Gestion des pêches

Évolution réglementaire nationale en préparation

Alose - gestion des pêches

Focus - Évolution réglementaire nationale en préparation

Pêche professionnelle - Eau douce

→ **Autorisations requises pour pratiquer la pêche professionnelle en eau douce de tous les poissons migrateurs**

→ **Aucun nouveau pêcheur de poissons migrateurs ne pourra s'installer**

→ **Mise en place d'un plan de cessation d'activité à destination des pêcheurs professionnels d'anguille en eau douce**
/!\ pêcheurs concernés que sur LB et AG, sur autres bassins captures anguille déclarées < 20 % captures totales

Pêche professionnelle – domaine maritime

→ **Déploiement d'un plan de sortie de flotte pour les pêcheurs professionnels d'anguille exerçant sur le domaine maritime => réduction du nombre de licences délivrées**

→ Actualisation des périodes de pêche professionnelle et des modalités techniques de pêche pour les campagnes de pêche 2025-2026 et 2026-2027

Pêche récréative

→ Cadre uniforme pour la pêche récréative de l'anguille sur l'ensemble du territoire national, en cohérence avec les objectifs de reconstitution du stock d'anguilles (objectif fixé par le règlement UE et les recommandations ICES/CGPM)
→→ **Instauration d'un moratoire sur la pêche de loisir de l'anguille jaune sur la façade atlantique [la pêche de loisir de l'anguille argentée est déjà interdite]**

Alose – Gestion des pêches

Les différents scénarios d'encadrement de la pêche envisagés

Alose - gestion des pêches

Révision du PLAGEPOMI cycle 2028-2033

Alose feinte de méditerranée

Espèce concernée par l'activité de pêche de loisir à la ligne (non ciblée par la pêche pro)



4 scénarios d'encadrement de la pêche par le PLAGEPOMI envisagés

- Scénario 0 – retour situation avant révision 2025

Pas d'encadrement de la pêche & suivi des captures sur volontariat

- Scénario 1 – maintien dispositif actuel

Pêche à la ligne avec prélèvement | pêche autorisée avec période d'ouverture encadrée, secteurs limités, taille minimale, quotas, et déclaration obligatoire | → Maintien de l'activité avec dispositif de contrôle des prélèvements

- Scénario 2 – nouveau dispositif

Relâcher obligatoire | Pêche autorisée avec remise à l'eau et déclaration obligatoires | → Maintien de l'activité sans prélèvement

- Scénario 3

Interdiction totale | Pêche interdite sur tout le bassin | → Réduction maximale de la pression

PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service Eau Hydroélectricité Nature

Pôle Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

69453 Lyon cedex 06
Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

FIN

cofrac
CERTIFICATION DE SYSTÈMES DE MANAGEMENT
Accréditation N°4-0023 Portée disponible sur www.cofrac.fr
AB certification
ISO 9001 : 2015
A2761

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité
Fraternité